

# **CHARTRE D'ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT(E) POUR SA PARTICIPATION AUX SPECTACLES DE L'ASSOCIATION**

## **Préambule**

Cette charte est en place pour définir l'engagement de chaque adhérent(e) participant aux spectacles de l'association IAF notamment en tant qu'improvisateur-trice, mais aussi en tant que membre du staff sur scène ou en régie et en tant que membre du staff pour l'accueil du public.

Elle n'est pas pour se substituer au cadre déjà existant de l'association, mais pour le compléter.

La principale activité de l'association IAF est de proposer des ateliers d'apprentissage en théâtre d'improvisation. Cet apprentissage est fait avec l'objectif de construire/créer/raconter/jouer une histoire face à un public. Cet objectif est un objectif de travail mais n'oblige en rien l'adhérent(e) à participer aux spectacles de l'association.

## **Les engagements de l'adhérent(e)**

En participant aux spectacles de l'association, l'adhérent(e) s'engage :

- à respecter la ligne artistique décidée par le bureau. C'est à dire, proposer du théâtre d'improvisation avec la création d'histoires mettant en avant la relation émotionnelle des personnages et ce dans un cadre qualitatif. La mise en avant du comique ou de la caricature d'une situation ou d'un personnage sont des moyens qui peuvent être utilisés à titre occasionnel si ils servent le cadre de la ligne artistique.
- à participer à l'ensemble des séances de préparation du/des spectacles qui le concerne (sauf accueil et photo). Pour respecter le cadre qualitatif, la présence et la participation sont nécessaires.
- à respecter les informations données en amont pour la mise en place du spectacle : rôle, heure de rendez-vous, tenue vestimentaire, respect des horaires et du programme du spectacle...
- à participer, le jour du spectacle, aux différentes activités mise en place pour la bonne tenue du spectacle, comme l'aide à l'installation/désinstallation du plateau, le catering, l'échauffement, le briefing/débriefing...
- à participer pleinement à l'échauffement d'avant spectacle, ceci afin que le groupe puissent être en connexion, à l'écoute, en disponibilité lors du spectacle. Autant que possible, un temps libre est laissé à chacun à l'issue de cet échauffement collectif.
- à s'investir pleinement dans le poste ou rôle du staff qui lui a été attribué. Chaque adhérent(e) à la possibilité de découvrir les différents postes du staff à l'occasion des séances de préparation. À cela, l'adhérent(e) peut, ponctuellement dans l'année, suivre une ou des séances spécifiques au staff durant les ateliers.
- à participer pleinement à un retour constructif d'après spectacle, dans le but d'améliorer la qualité de celui-ci. L'objectif n'étant pas de détailler les aspects personnels des participants, mais de rechercher les axes d'amélioration sur la forme du spectacle et sur le fond des improvisations.

## **Manquements à ces engagements**

Tout manquement à cette charte peut conduire à la non participation de l'adhérent(e) au(x) spectacle(s) qu'il ou elle souhaite participer.

Au delà de ces manquements et selon la gravité des faits reprochés à l'adhérent(e), le bureau de l'association appliquera les règles formalisées par les Statuts, le Règlement Intérieur et la Charte du vivre ensemble.

Cette charte d'engagements est acceptée dans sa globalité par l'adhérent(s) lors de son adhésion, comme les autres documents qui cadre l'association. Elle pourra faire l'objet de modifications par le bureau de l'association et sera portée à la connaissance des adhérent(e)s dans un délai raisonnable.

Sin le Noble, le 14/06/2026

David DESMONS  
président de l'association

